

RCS : AUBENAS  
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00197  
Numéro SIREN : 750 536 450  
Nom ou dénomination : DOMAINE LE FOLASTERE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2017 sous le numéro de dépôt 3213



334588

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2017/003213**  
n° de gestion : **2012B00197**  
n° SIREN : **750 536 450 RCS Aubenas**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aubenas certifie avoir procédé le 19/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

DOMAINE LE FOLASTERE - Société à responsabilité limitée à capital variable  
Intres 07190 Saint-julien-du-gua -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

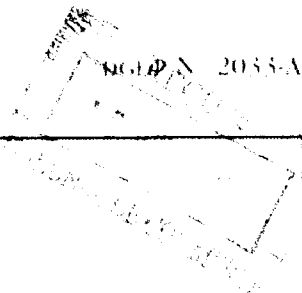
**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



334588



SARL DOMAINE LE FOLASTERE  
 INTRES 07190 SAINT-JULIEN-DU-GUA  
 7 5 0 5 3 6 4 5 0 0 0 0 1 8  
 1 2 1 2

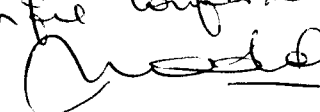
ACTIF		3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5				
VELOCIPÈDES		010	84	010	84			
		028	118 293	028	38 685			
		099		099	79 608			
	Total I	011	118 377	011	38 685			
MATERIEL		050		050				
		064	4 392	064	4 392			
		068		068				
		072	730	072	730			
		084	219	084	219			
Total II	060	5 340	060	5 340				
Total général I + II	010	123 718	010	38 685	010	85 033	010	90 870

PASSIF		3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5	
CAVE AUBERJUS	GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE N'AUBENAS Dépôt n° 3213 du 19.07.11.	120	7 800	120	7 800
		120	426	120	272
		130		130	
		134	6 069	134	4 681
		136	27 613	136	1 542
	Total I	120	41 908	120	38 999
RELEVÉS		150	16 089	150	24 210
		160		160	
		172	27 036	172	159
	Total III	170	43 125	170	51 871
Total général I + II + III	010	85 033	010	90 870	

RELEVÉS	180		180	
	181		181	

SARL DOMAINE LE FOLASTERE

A — RÉSULTAT COMPTABLE		3 1 1 2 2 0 1 6	3 1 1 2 2 0 1 5
PRODUITS D'EXPLOITATION	Produits de ventes	3 823	4 210
	Produits de prestations de services	5 928	5 492
	Produits financiers	28 005	27 480
	Autres produits		
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>37 756</b>	<b>37 182</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires et traitements	1 061	889
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements	(543)	(172)
	Dotations aux provisions	21 031	20 612
	Autres charges	524	2 446
	Autres produits	12 428	11 387
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>34 501</b>	<b>35 162</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 255</b>	<b>2 020</b>
REVENUS FINANCIERS	Revenus de placements		1
	Revenus de participations	24 704	
	Revenus de cessions	343	478
	Autres revenus	3	
<b>Revenus financiers</b>		<b>27 613</b>	<b>1 542</b>
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			
Imputation des déficits antérieurs			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>			
Impôt sur les sociétés			
Autres impôts			
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>5 310</b>	<b>2 434</b>

Certifié conforme  




dh

20

## PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SARL Domaine Le Folastère

29 mars 2017

Le 29 mars 2017, à 14 heures, les associés de la société SARL Domaine le Folastère, société à responsabilité limitée au capital de 7800 €, se sont réunis au siège social au Hameau de Intres, 07190 Saint Julien du Gua, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts.

Sont présents :

M. Xavier Nadal qui détient 10 parts sociales,  
Mme Prévot Marie Dominique qui détient 10 parts sociales,  
Mme Nadal Marjolaine qui détient 10 parts sociales,  
Mr Spaan Michel qui détient 10 parts sociales,  
M. Chergui Julien qui détient 10 parts sociales,  
Mme Nadal Chergui Marine qui détient 10 parts sociales,

qui détiennent ensemble 60 parts sociales sur un total de 60, soit toutes les parts sociales, et en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts.

L'assemblée est présidée par Xavier Nadal, associé gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- Le bilan et le compte de résultat.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/Bilan des activités 2016 ;
- 2/Bilan financier ;
- 3/ Projets ;
- 4/Résolutions.

## I. Bilan activités 2016 :

Cinquième année d'activité pour la SARL «Domaine Le Folastère », une nouvelle tranche d'investissements a été engagée pour un montant de 6039,36 euros, financés par l'entreprise elle-même.

Les investissements cette année ont donc été nettement inférieurs aux années précédentes : cela montre bien que la SARL est sortie de la phase de grands travaux d'installation et de rénovation.

Les investissements sont constitués par des matériaux de constructions pour 3792,33€ et d'outillage pour 2247.33€ car il a été nécessaire de remplacer le tracteur-tondeuse et de s'équiper d'une débroussailleuse supplémentaire. D'autre part, une nouvelle tente en coton (4/5 personnes) a été achetée afin d'élargir la gamme de nos locations.

Au printemps, le chantier de l'unité sanitaire handicapé a été achevé.

Un espace cuisine collective a été aménagé sur l'arrière du bâtiment sanitaire permettant de proposer à des groupes une cuisinière de collectivité ainsi que tout le matériel de préparation et de service des repas.

La façade de la grange a également été rénovée.

Le chantier de construction de la cabane s'est poursuivi aussi, mais a été suspendu en juillet, pour la saison estivale, et n'a pas repris à l'automne en raison de l'absence de Michel Spaan parti en voyage en Thaïlande.

Tous ces travaux ont été réalisés avec les matériaux achetés l'année précédente et financés en partie par la subvention d'ELI.

En novembre, nous avons à nouveau rencontré l'architecte avec qui nous avons déposé le permis d'aménager afin de présenter un modificatif en vue de la déclaration de fin de travaux que nous souhaitons finaliser avant la saison 2017.

Nous avons étudié la possibilité de faire classer le camping afin de bénéficier d'une TVA à taux réduit (10%), mais d'après les simulations, notre camping ne semble pouvoir prétendre à aucune étoile. Cette question reste à étudier plus précisément.

La cinquième saison estivale a encore joui d'une météo particulièrement favorable. L'absence de précipitation a eu un impact sur l'approvisionnement en eau sur le hameau (comme l'an dernier) : en août, coupures d'eau toutes les nuits de minuit à huit heures du matin sur décision de la municipalité dans le but d'économiser l'eau. La fréquentation est restée très bonne. D'une manière générale les clients sont très satisfaits des prestations proposées, ce qui continue à avoir une incidence sur le bouche à oreille qui participe au remplissage du camping dans des proportions importantes. Beaucoup d'anciens clients reviennent régulièrement.

La météo très favorable a permis une amélioration de la fréquentation en avant saison et en septembre.

Concernant la tente « Flex », qui avait été réparée par Canvas Camp en août 2015, dans le cadre de la garantie, elle s'est complètement déchirée dès la première utilisation pour un groupe au mois de mai 2016. Nous avons sollicité l'assurance Groupama, qui, en raison des conditions météo, a accepté de financer le rachat d'un nouvel abri pour 3032 € déduction faite d'une franchise de 839 euros.

Entre octobre et décembre, 470 kilos de châtaignes ont été ramassées et transformées par la ferme des châtaigniers à Lamastre pour lesquels nous avons obtenu 1347 pots de crème de marrons et 250 pots de marrons au naturel. Tout cela pour une commercialisation en 2017. Le stock de farine n'ayant pas été écoulé, nous n'en avons pas refait cette année.

Finalement, concernant le cynips, nos châtaigniers ont été relativement peu touchés.

## II. Bilan financier :

### Les recettes (HT)

Le chiffre d'affaires est constitué des recettes liées à :

• Location des gîtes et de la roulotte :

8728 euros

•Camping :	14068 euros
•Location de la Yourte pour les gardiens du camping :	2200 euros
•Vente des produits issus de la châtaigne :	5928 euros
•Produits exceptionnels :	24704 euros

Les sommes perçues en 2014 et 2015 en subvention d'investissement par ELI sont passées en produits exceptionnels dans leur totalité, ce qui ramène le résultat à une somme de **62460 €**.

#### Les dépenses :

•Fournitures et petit équipement, achat matériel :	5887 euros
•Achat de marchandises :	1060 euros
•Alimentation :	2748 euros
•Energie :	1226 euros
•Eau :	943 euros
•Piscine :	617 euros
•Honoraires (consultant) :	1050 euros
•Assurance :	847 euros
•Maintenance (extincteurs) :	62 euros
•Impôts :	524 euros
•Sous-traitance :	3512 euros
•Téléphone :	585 euros
•Frais postaux :	66 euros
•Frais de déplacement :	2500 euros
•Services bancaires :	288 euros
•Publicité :	386 euros
•Frais d'actes et de contentieux :	43 euros
•Locations mobilières :	139 euros
•Charges d'intérêts et assurance d'emprunts :	477 euros
•Amortissement sur immobilisations :	12428 euros

Soit un total de dépenses de : **34847 euros**

Variation de stock : 543 euros

**Le résultat est donc positif de 27613 euros**

**Soit 2990 € d'exploitation et 24704 € de produits exceptionnels.**

### III. Projets

Plusieurs investissements sont programmés pour les années 2017/2018 :

- Fin de la construction de la cabane dans les arbres
- Aménagement d'un espace d'accueil pour le camping dans le gîte terrasse et d'un deuxième accueil vers les sanitaires, accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Construction de l'espace bien-être.
- Rénovation de la piscine : clôture, margelle, étanchéité du revêtement de sol.
- Fermeture partielle de l'abri campeurs.
- Déclaration de fin de travaux et démarches administratives pour le classement du camping.



Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**IV. Résolutions**

**Première résolution** : Affectation du bénéfice de l'année 2016, soit <sup>27613</sup>~~2960~~ euros :

Une fois la réserve légale prélevée (<sup>354</sup>~~290~~ euros), le solde de ~~2616~~ € est affecté au report à nouveau.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité. <sup>27259</sup>

**Deuxième résolution** : investissements prévus pour 2017 :

Dans le but de finaliser les projets décrits précédemment, les fonds nécessaires seront débloqués (report à nouveau, trésorerie courante et compte courant d'associés si nécessaire.)  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 45.  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par les associés.

Fait à Saint Julien du Gua, le 29 mars 2017,

Le président de séance,

Les associés,